

PROJET DE SERVICE 2026-2031



MOT D'ACCUEIL

L'association *Bleu Ciel* fêtera bientôt ses 20 ans d'existence !

Ce projet de service est l'occasion de poser un regard sur l'existant et de réfléchir collectivement à l'avenir de *Bleu Ciel*, dans un contexte d'évolutions réglementaires en lien avec la réforme des Services Autonomie à Domicile.

Depuis sa création en 2007, les valeurs de PROXIMITE, de QUALITE et de CONVIVIALITE sont au cœur de notre action. Ces fondements ont permis à *Bleu Ciel* de répondre de façon stable, durable et professionnelle aux besoins des bénéficiaires qui font appel à nos services.

Au quotidien, l'équipe de *Bleu Ciel* est animée par l'envie de contribuer au maintien à domicile pour des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap. C'est ainsi que le travail des 60 salariés s'organise pour apporter un service de qualité au domicile de 300 bénéficiaires par mois en moyenne.

L'accompagnement mis en œuvre pour chacun est construit sur mesure, en fonction des besoins identifiés. Un suivi régulier permet d'adapter la proposition de services en cas d'évolution de la situation. Ces réajustements sont possibles grâce à la vigilance de chaque professionnel et à un travail d'équipe coordonné. La communication permanente avec les bénéficiaires, leur proches, les partenaires est également garante d'une réponse pertinente à leurs besoins.

Si l'équipe de *Bleu Ciel* possède une expertise dans les missions d'aide et d'accompagnement, elle doit développer et consolider de nouvelles compétences, notamment en termes de coordination du soin, de repérage des situations de fragilité et d'isolement et d'identification du risque de perte d'autonomie.

C'est en cela qu'un travail est à engager pour une mise en conformité du service avec les attendus de la réforme. Il en découlera une partie des fiches actions de ce projet de service réactualisé.

Bleu Ciel mène dans le même temps sa démarche d'évaluation externe dont le rapport est attendu pour septembre 2026, l'occasion de mettre en avant les bonnes pratiques de notre SAD et d'identifier des axes d'amélioration pour les années à venir.

Bleu Ciel est bien déterminé à poursuivre son engagement au service des personnes âgées dans une optique d'humanité, de lien social et de maintien à domicile le plus longtemps possible pour nos aînés.

L'agrément simple et qualité a été obtenu en 2007. En 2012, en même temps que le renouvellement de ce même l'agrément, le SAAD obtient la certification « Qualisap » service à la personne. Cette même certification a été maintenue pour une durée de 3 ans jusqu'en 2015. Depuis, la demande de renouvellement n'a pas été effectuée pour des motifs financiers.

L'entrée en vigueur de la loi ASV a remplacé le régime d'agrément par un régime d'autorisation pour tous les services agissant en mode prestataire. Dans le cas présent, la structure dispose d'une autorisation de fonctionnement accordée par le département valable jusqu'en 2027. Depuis la réforme du 30 juin 2023, la structure porte l'appellation de Service Autonomie à Domicile (SAD).

PRESENTATION DE BLEU CIEL ET DE SES VALEURS

Bleu Ciel est une association Loi 1901, dotée d'un Conseil d'Administration travaillant de façon conjointe avec la direction dans un souci constant de préserver une éthique de proximité.

Depuis sa création, la structure s'appuie sur un ensemble de valeurs humaines solides qui orientent ses choix, ses pratiques et les relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs.

L'état d'esprit Bleu Ciel

PROXIMITE

- Être disponible et à l'écoute des bénéficiaires comme des salariés
- Porter de l'attention à chacun
- Être proche de ses bénéficiaires géographiquement
- Travailler en lien étroit avec les partenaires du territoire

QUALITE

- Répondre aux besoins des bénéficiaires avec professionnalisme
- Respecter et préserver l'intégrité, l'autonomie et les choix de vie des bénéficiaires
- Avoir une équipe engagée dans la durée
- Accompagner les salariés tout au long de leur parcours et leur proposer de bonnes conditions de travail
- Organiser la circulation de l'information de manière fluide et rigoureuse

CONVIVIALITE

- Proposer des temps de rencontre et de partage avec les salariés comme les bénéficiaires
- Faire équipe, se sentir soutenu et prendre plaisir à travailler ensemble
- Favoriser le lien social pour les bénéficiaires

MOYENS HUMAINS

Les professionnels

La structure s'organise autour de différents profils professionnels et différentes compétences :

- Les membres de l'équipe « terrain », chargés de dispenser l'ensemble des services auprès des bénéficiaires. Cette équipe est composée d'aides à domicile, d'auxiliaires de vie, d'aide soignantes et d'un agent polyvalent
- Le personnel administratif, qui se consacre au travail de coordination, d'identification des besoins, de communication aussi bien avec les bénéficiaires qu'avec l'équipe de terrain, d'élaboration des plannings, de suivi de la qualité des services
- La direction, en charge de la gestion administrative et financière en lien avec les principaux organismes de financement (département, caisses de retraite, mutuelles). La direction travaille en lien étroit avec les membres du Conseil d'Administration de Bleu Ciel

EFFECTIFS 2025		
Nombre de salariés dans l'année	75 (70 salariés de « terrain » et 5 pour l'équipe « administrative » et « direction »)	
Nombre de salariés au 31/12/2025	66	
AGE	-26 ans	1
	26 à 49 ans	41
	50 à 59 ans	24
	60 ans et plus	9
HOMMES	5	
FEMMES	70	
CDD	10	
CDI	65	

Le dimensionnement des effectifs reflète une politique institutionnelle soucieuse de maintenir un niveau de communication fluide et de qualité, des échanges facilités et une adaptabilité optimale pour faire face aux aléas quotidiens des prises en charge. La qualité des liens existant dans la triade « équipe du bureau / intervenants/ bénéficiaires » est observable au quotidien : la relation de proximité demeure une constante autant à l'égard des intervenants que des bénéficiaires, les membres du bureau étant dans l'échange permanent (par le biais de visites ou d'appels téléphoniques) avec les salariés de terrain, les bénéficiaires et leurs familles.

Le partage des valeurs a su rester au cœur des préoccupations pour favoriser une dynamique positive au fil des années, comme en témoigne l'ancienneté moyenne dans la structure, qui dépasse six ans.

MOYENS FINANCIERS

Les ressources et charges financières de Bleu Ciel évoluent de façon constante et proportionnelle sur ces 4 dernières années, ce qui est révélateur d'une activité stable et saine, simplement impactée par le taux d'inflation annuel.

RESSOURCES

	2025	2024	2023	2022
Ressources associatives (dotation avenant 43 Conseil Départemental)	174 634€	171 134€	161 690€	124 103€
Prestations vendues	1 553 248€	1 507 482€	1 222 665€	1 154 475€
ACTIVITE GLOBALE	1 727 882€	1 678 616€	1 384 355€	1 278 578€

CHARGES DE PERSONNEL

	2025	2024	2023	2022
Salaires Brut	1 269 666€	1 187 982€	1 030 448€	1 001 842€
Charges sociales	255 144€	246 662€	250 201€	215 290€

PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024	2023	2022
PRODUITS de Fonctionnement	1 730 682€	1 709 472€	1 441 577€	1 309 490€
CHARGES de Fonctionnement	66 190€*	49 779€	44 373€	51 434€

*En 2025, les charges de fonctionnement incluent les remboursements de frais de déplacements au réel à partir du mois d'octobre. Jusqu'à cette date, les frais de déplacement étaient remboursés de façon forfaitaire et inclus dans les salaires bruts.

LE CADRE JURIDIQUE

En un peu plus de soixante ans, des réformes successives ont façonné un cadre législatif et réglementaire qui conjugue solidarité, qualité de l'accompagnement et coordination des acteurs. Elles traduisent la volonté constante des pouvoirs publics de privilégier le maintien à domicile, à travers un ensemble de mesures financières, organisationnelles et qualitatives. Ce choix, assimilé à un « virage domiciliaire », place au premier plan l'autonomie, le lien social et la qualité de vie des personnes âgées.

LES DOCUMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DETERMINANT LES MISSIONS GENERALES DU SERVICE	
Loi du 20 juillet 2001	La loi n° 2001-647 relative à la perte d'autonomie des personnes âgées portant création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) modifie en profondeur le contexte de prise en charge des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans. L'entrée en vigueur de l'APA a entraîné une croissance de l'activité dans le secteur de l'aide à domicile.
Loi du 2 janvier 2002	La loi n° 2002-2 relative à la rénovation de l'action sociale fait entrer les services d'aide à domicile dans le champ des services sociaux et médico-sociaux et les positionne comme des acteurs à part entière des services dédiés aux personnes âgées, au même titre que les établissements d'accueil (EHPAD).
Décret du 25 juin 2004	Le décret n° 2004-613 définit les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers (SSIAD), des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).
Loi du 26 juillet 2005	La loi n° 2005-841 définit un droit d'option aux SAAD en matière d'autorisation et de tarification. Les services peuvent opter pour la procédure d'autorisation de fonctionnement et la procédure d'agrément qualité relevant d'un cahier des charges fixé par arrêté du 24 novembre 2005.
Loi du 28 décembre 2015	La loi n° 2015-1776 relative à l'adaptation de la société au vieillissement modifie le régime de l'APA et supprime l'agrément qualité. Le Conseil départemental est identifié comme principal interlocuteur des SAAD.
Loi du 24 juillet 2019	La loi n°2019-774 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a fait évoluer le dispositif d'évaluation des ESSMS mentionnés à l'article L.312-1 du CASF. Le référentiel d'évaluation de la Haute autorité de santé (HAS) a été publié le 10 mars 2022.
Loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et l'autonomie	La loi crée le cinquième risque « dépendance » et transfère la dette sociale, en forte hausse avec la crise sanitaire.
Loi du 23 décembre 2021	L'article 44 de la loi n°2021-1754 de financement de la sécurité sociale pour 2022 réforme les services à domicile afin de favoriser un accompagnement de qualité des personnes : • Création des services autonomie à domicile, • Réforme du financement des services (tarif plancher national APA/PCH et création d'une dotation complémentaire).
Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants	La définition de la maltraitance est désormais un des principes généraux guidant l'action sociale et médico-sociale dans le CASF.
Décret du 26 avril 2022	Le décret n° 2022-680 fixe le rythme des évaluations à une évaluation tous les 5 ans (idem projet de service et CPOM).
Loi du 8 avril 2024	Loi Grand Age et Autonomie. Renforce le soutien à l'autonomie des personnes âgées.
Décret du 13 juillet 2023	Précise les modalités d'application de la réforme des services d'aide à domicile.

EVALUATION EXTERNE

La démarche d'évaluation externe est en cours à Bleu Ciel, avec un rendu de rapport attendu en septembre 2026, conditionnant le renouvellement de l'autorisation valide jusqu'en 2027.

A l'issue de cette démarche menée par l'organisme évaluateur CELAE, des préconisations seront élaborées et viendront enrichir les fiches actions de ce projet de service dans l'objectif d'une amélioration continue du service.

DIAGNOSTIC DES BESOINS

LES POLITIQUES PUBLIQUES SPECIFIQUES AU VAUCLUSE : LE MAINTIEN A DOMICILE AU CŒUR DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2023-2028

Le Vaucluse fait face au défi du vieillissement : d'ici 2030, un habitant sur trois aura plus de 60 ans, dont près de 28 400 en perte d'autonomie. Pour anticiper les impacts liés de ce phénomène, le département et l'Insee PACA ont mené une étude qui dégage trois priorités :

- Retarder la perte d'autonomie afin de permettre aux seniors, souvent seuls, de rester à domicile
- Accompagner la dépendance, qui concernera environ 12 100 bénéficiaires de l'APA, principalement âgés de plus de 85 ans
- Lutter contre la précarité, particulièrement marquée dans le département.

Le maintien à domicile reste la priorité, avec un accent sur le recrutement et la formation des professionnels.

La population sénior du Vaucluse

- Un territoire marqué par un vieillissement progressif de sa population renforcé par l'arrivée de retraités, tout en conservant une natalité dynamique.
- Un niveau de vie inférieur aux moyennes de la région et de la métropole à prendre en compte pour mesurer les capacités d'accès des seniors à certains dispositifs et établissements qui induisent un reste à charge.
- Une disparité géographique entre l'ouest et l'est du département sur l'accès physique aux soins et aux services.
- Une place des aidants importante. Le Département mène une réflexion active sur l'accompagnement des aidants sur le territoire.
- La thématique de l'adaptation du logement demeure peu investie par les usagers **alors même que cette dernière concourt à améliorer l'autonomie et à faciliter le maintien à domicile des personnes.**
- Une problématique d'accès aux soins qui pourrait s'aggraver ces prochaines années.

Source – SDA Vaucluse 2023-2028

La population en situation de handicap, de tout âge

- Une amélioration des délais de traitement des demandes déposées en MDPH.
- Un nombre de places en ESSMS à destination des enfants handicapés limité au vu des orientations émises par la MDPH.
- Une part de bénéficiaires de l'AEEH relativement faible sur le territoire qui interroge le non-recours au droit. L'amélioration du fonctionnement de la MDPH et le maillage territorial permettent cependant d'accroître considérablement l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

Source – SDA Vaucluse 2023-2028

L'offre à destination des personnes âgées

- Une offre en établissement légèrement en deçà des tendances régionale et nationale. Le renforcement récent de l'offre en EHPAD permet un rattrapage du taux d'équipement du territoire et permet d'anticiper les besoins à venir.
- La composition de l'offre permet d'assurer un parcours résidentiel de l'usager complet et diversifié. Certaines zones de fragilité ou de tension sont néanmoins identifiées, en particulier sur l'offre alternative.

Source – SDA Vaucluse 2023-2028

L'offre à destination des personnes en situation de handicap

- Une offre concentrée autour des établissements d'accueil non médicalisés et un développement plus restreint de l'offre d'accueil en établissements médicalisés.
- Des problématiques identifiées autour de l'accompagnement du handicap psychique liées au manque relatif de professionnels sur le territoire. L'implantation des GEM apporte un accompagnement complémentaire.
- Un développement progressif des dispositifs en milieu ouvert pour les adultes ou jeunes en situation de handicap.
- Une attention particulière portée sur le risque de rupture de parcours des usagers en lien avec le passage aux âges charnières de la vie (enfance vers âge adulte et âge adulte vers sénior).

Source – SDA Vaucluse 2023-2028

**ANNEXE 1- TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET ACTIONS PRÉVUES PAR
LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2023-2028**

Orientation		Fiche action		Sous-actions
N°	Titre	N°	Titre	
1	Améliorer l'attractivité des métiers du lien et de l'efficacité des établissements	1	Systématiser la coopération et les rapprochements entre établissements médicalisés pour personnes âgées de faible capacité	Rendre systématiques les démarches de coopération et de mutualisation (fusion d'établissements, maillage du territoire en GCSMS, décloisonnement PAPH, mutualisation...) pour les EHPAD de moins de 70 places quelle que soit la structure juridique.
		2	Mener des actions auprès des jeunes et des personnes en insertion pour sensibiliser aux métiers du lien	Renforcer la coopération entre les lieux de formations, les employeurs et les structures de l'emploi
		3	Créer une plateforme des métiers de l'autonomie, du lien	Donner aux employeurs les moyens d'agir sur l'attractivité des métiers
				Création d'une plateforme des métiers de l'autonomie
		4	Développer des outils facilitant la mise en commun de moyens	Soutenir le développement et le recours de groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
				Créer des livrets de compétences professionnelles pour favoriser les passerelles entre secteurs
2	Favoriser l'accès à l'offre, l'inclusion et le soutien aux aidants	1	Accompagner la dématérialisation des démarches administratives	Accompagner l'usage des téléservices et accroître la dématérialisation des échanges
				Faire évoluer les dispositifs et ressources contribuant au maintien à domicile
		2	Améliorer l'accessibilité des dispositifs pour les personnes âgées, handicapées et leurs aidants	Poursuivre l'expérimentation de la technicothèque et l'étendre au secteur du handicap
				Continuer la création d'outils d'information et de communication adaptés aux publics
		3	Poursuivre la réforme des services d'aide et d'accompagnement à domicile	Décliner sur le Vaucluse les évolutions réglementaires relatives aux SAAD
				Mettre en œuvre le nouveau dispositif de soutien à la modernisation de l'aide à domicile 2023-2026
3	Permettre le virage domiciliaire avec les acteurs du domicile et les établissements	1	Améliorer la protection des publics vulnérables	Faciliter l'accompagnement des publics nécessitant des mesures de protection
				Développer les actions de repérage précoce des fragilités
		2	Renforcer les accompagnements à domicile pour des publics âgés et en situation de handicap	Accompagner les EHPAD dans l'évolution de leur modèle
				Améliorer la prise en charge des situations complexes de personnes âgées
		3	Poursuivre la réforme des services d'aide et d'accompagnement à domicile	Décliner sur le Vaucluse les évolutions réglementaires relatives aux SAAD
				Mettre en œuvre le nouveau dispositif de soutien à la modernisation de l'aide à domicile 2023-2026
4	Construire des réponses modulaires et/ou innovantes pour répondre aux besoins tout au long de la vie	1	Engager la transformation de l'offre médico-sociale pour assurer une réponse adaptée et optimisée aux besoins des personnes en situation de handicap	Ajuster l'offre aux besoins du territoire
		2	Diversifier les réponses pour accompagner le vieillissement de la population en situation de handicap	Favoriser le repérage précoce et l'accompagnement des parcours de vieillissement
				Accompagner les aidants des personnes handicapées vieillissantes
				Prévenir la désinsertion professionnelle et préparer le passage à la retraite des travailleurs ESAT
				Diversification des réponses
		3	Accroître la prise en compte du handicap dans la construction de parcours de vie des enfants et jeunes pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance	Proposer une offre diversifiée avec un étayage des structures de la protection de l'enfance et des solutions spécifiques
		4	Poursuivre le déploiement d'une offre intermédiaire et inclusive	Diversifier les formes d'habitats intermédiaires dans les réponses territoriales
		5	Renforcer les coopérations des ESSMS et accueillants familiaux avec le secteur médical	Transformer le modèle d'accès aux soins des personnes âgées et en situation de handicap accompagnées par des ESSMS
		6	Anticiper et accompagner la construction d'un parcours professionnel pour les jeunes en sortie d'IME	Trouver des modalités de financement et de pérennisation d'actions de types plateforme d'insertion professionnelle
				Adapter le cahier des charges des SAVS et SAMSAH

DIAGNOSTIC DES BESOINS SUR LE TERRITOIRE de la COVE (secteur d'intervention de Bleu Ciel)

Bleu Ciel intervient sur 21 communes, essentiellement sur le territoire de la COVE (16 communes sur 23 font partie de l'intercommunalité) et particulièrement en zone rurale, sur des communes fortement concernées par le vieillissement de la population.

Selon les dernières projections de l'Insee, la population de la CoVe se situerait autour de 77 000 habitants à l'horizon 2050. Ce serait donc 7 500 habitants supplémentaires par rapport à 2015 (+ 210 en moyenne par an).

Entre 2015 et 2050, la CoVe resterait plus dynamique que le reste du Vaucluse et de la région Sud. La croissance démographique sur notre territoire devrait se renforcer (+ 0,3 % par an, contre + 0,2 % actuellement). Ailleurs dans la région, la croissance devrait se stabiliser autour de +0,2% par an.

Projection de la population de la CoVe par année - scénario central

Année	2015	2020	2030	2040	2050
Population de la CoVe	69 000	70 600	73 300	75 500	76 900

D'après source : Insee, Omphale 2017

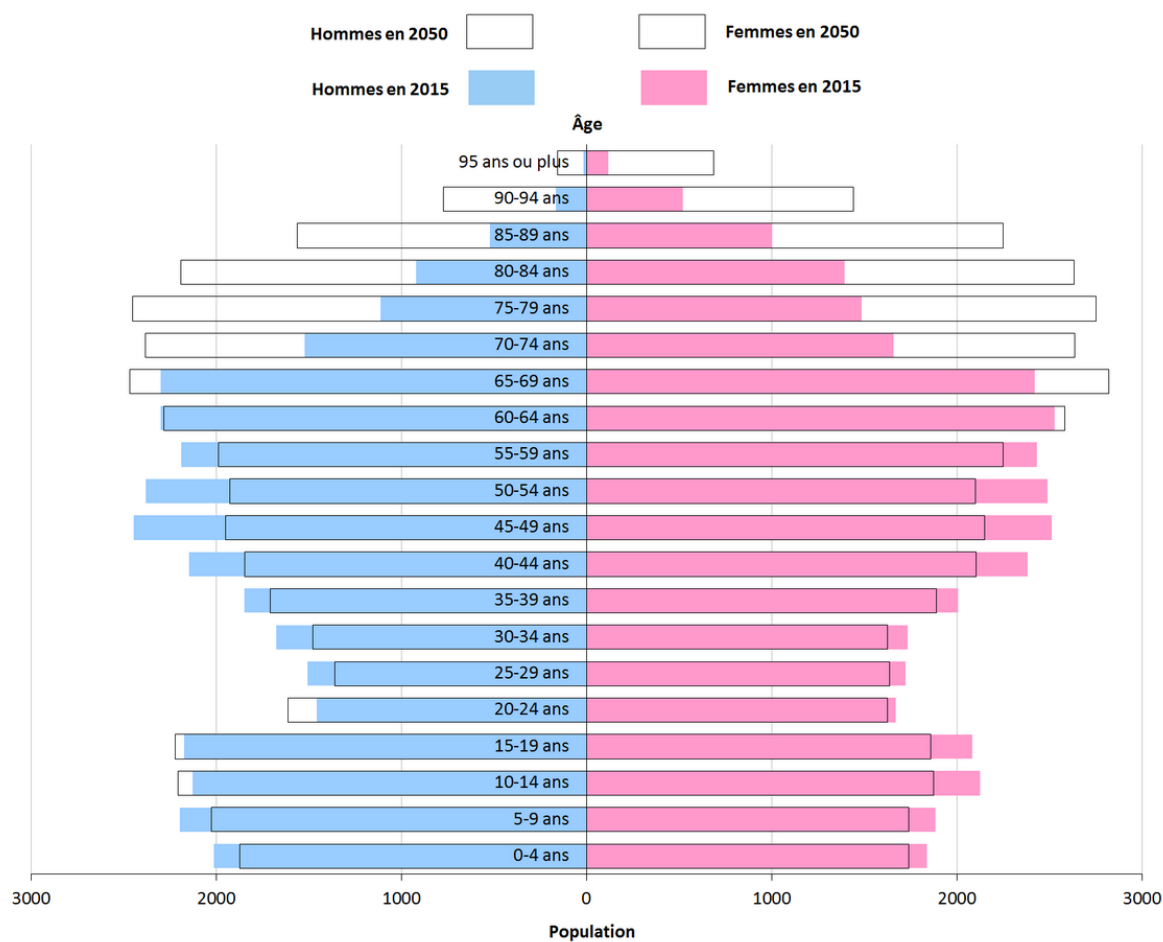
Un dynamisme démographique grâce à l'attractivité du territoire

D'ici 2050, les échanges avec les autres territoires évolueraient progressivement en faveur de la CoVe. En effet, les départs de personnes en âge d'activité (20-64 ans) seraient de moins en moins nombreux. À contrario, les arrivées de nouveaux habitants, notamment des retraités, progresseraient. Ces deux phénomènes contribueraient ainsi à améliorer progressivement le gain migratoire du territoire à l'horizon 2050.

Le nombre de seniors devrait fortement augmenter d'ici 2050 du fait de l'arrivée aux grands âges des générations du baby-boom (personnes nées entre 1946 et 1964). La CoVe compterait alors plus de 27 000 habitants de 65 ans ou plus, soit 80% de plus qu'aujourd'hui. Ainsi, un tiers de la population serait âgé de 65 ans ou plus en 2050.

Le nombre personnes âgées de 75 ans ou plus devrait doubler d'ici 2050 et celui des personnes âgées de 85 ans ou plus devrait tripler.

Pyramide des âges de la CoVe en 2015 et 2050



D'après source : Insee, Omphale 2017

Clé de lecture : Selon le scénario central qui prolonge les tendances démographiques actuelles, 2 821 femmes seraient âgées de 65 à 69 ans sur la CoVe en 2050.

Les habitants seraient donc bien plus nombreux sur la CoVe en 2050, mais la population ne ressemblerait pas à celle d'aujourd'hui. Plus d'un tiers de la population aurait 65 ans ou plus, ce qui nécessiterait d'adapter l'offre en matière de logements, de transports, de services à domicile et de soins afin de répondre aux nouveaux besoins.

L'état des lieux démographique et géographique met en évidence que le service d'aide et d'accompagnement de Bleu Ciel est particulièrement indispensable sur les territoires ruraux éloignés des grandes villes.

RESULTATS DES ENQUETES DE SATISFACTION 2025

Les enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires et des professionnels de Bleu Ciel sont des outils intéressants pour mettre en lumière les bonnes pratiques et les points d'amélioration.

Elles complètent le diagnostic de territoire ci-dessus en précisant de façon plus fine les besoins des bénéficiaires. Elles nous également permettent d'identifier les attentes des salariés en matière de bien-être au travail.

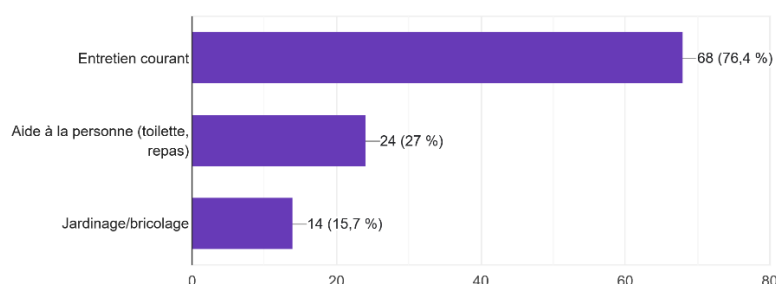
Nous nous appuyons sur ces différentes sources d'information pour définir le plan d'action à mettre en œuvre dans les années à venir.

ENQUETE DE SATISFACTION BENEFICIAIRES

Les résultats se basent sur 98 réponses pour l'année 2025, ce qui représente un taux de réponse de 40%

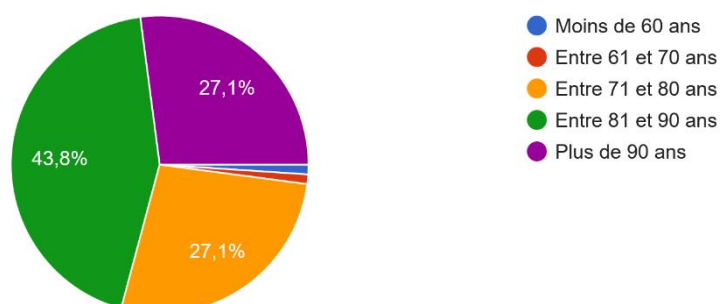
Le service le plus sollicité est l'entretien courant du logement (prestation de confort)

Nous intervenons pour
89 réponses



La majorité des bénéficiaires ont entre 81 et 90 ans, viennent ensuite à part égale les personnes ayant entre 71 et 80 ans ou plus de 90ans

Tranche d'âge
96 réponses

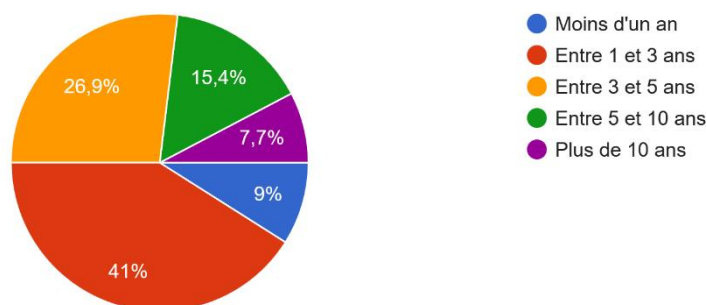


La moitié des bénéficiaires fait appel aux services de Bleu Ciel depuis plus de 3 ans dont 23% sont fidèles à l'association depuis plus de 5 ans.

L'autre moitié des bénéficiaires est accompagnée depuis moins de 3 ans dont 9% ont fait appel à Bleu Ciel dans le courant de l'année 2025, ce qui montre la capacité de réponse à de nouveaux besoins.

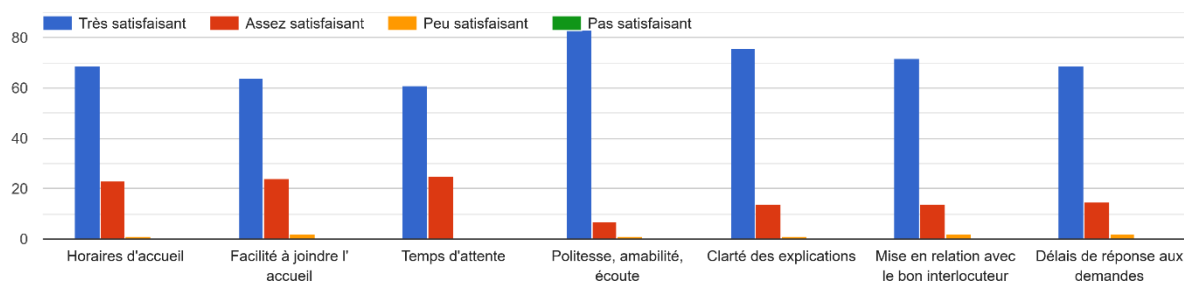
Date d'entrée dans le service

78 réponses



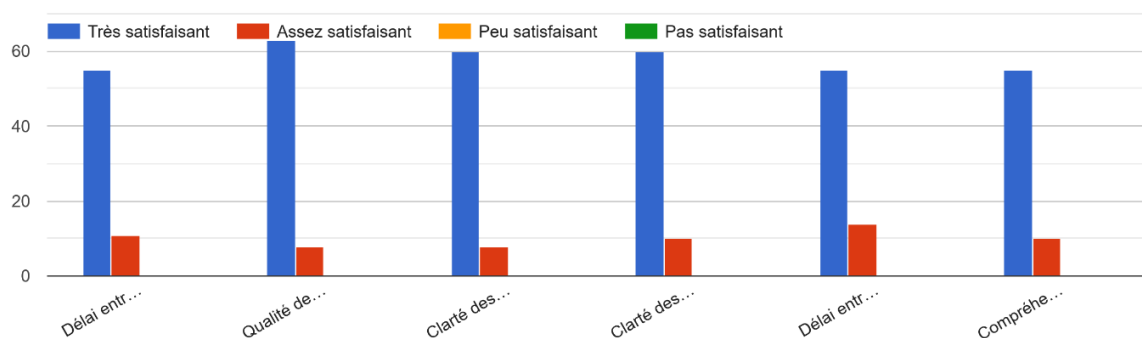
Dans l'ensemble, les bénéficiaires de Bleu Ciel sont « Très satisfaits » ou « Assez satisfaits » de l'accueil

Que pensez-vous de l'accueil de notre association ?



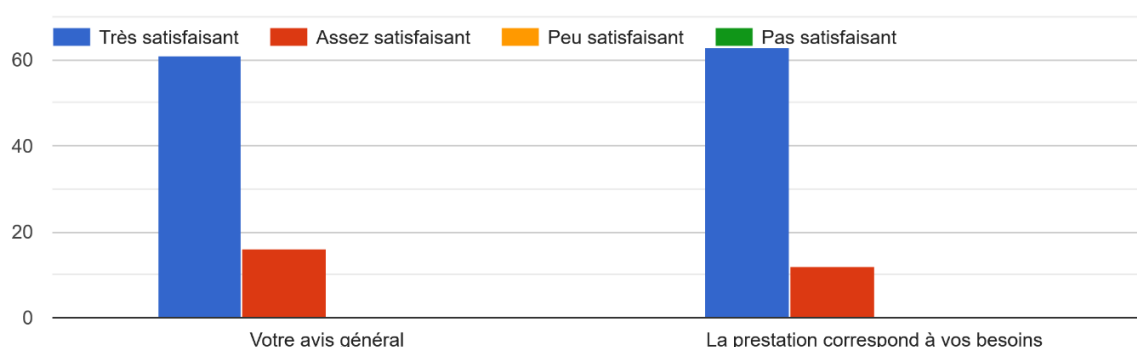
Dans l'ensemble, les bénéficiaires de Bleu Ciel sont « Très satisfaits » ou « Assez satisfaits » de la visite d'évaluation initiale, ce qui est le préalable indispensable à la mise en œuvre d'un service de qualité adapté à leurs besoins

Quelle appréciation portez-vous sur la visite d'évaluation à domicile préalable à la mise en place des prestations ?



Globalement les bénéficiaires de Bleu Ciel sont « Très satisfaits » ou « Assez satisfaits » du service rendu et évaluent que celui-ci répond bien à leurs besoins

La qualité des interventions

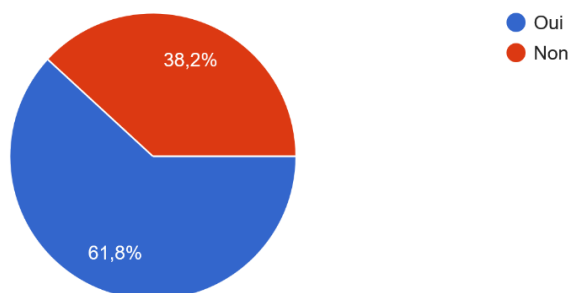


38% des bénéficiaires n'ont pas reçu de visite de la part de l'équipe administrative au cours de l'année. Les réponses apportées viennent souligner l'importance du suivi régulier de l'accompagnement et de l'évolution des besoins.

Ce résultat met en évidence la nécessité de se préoccuper davantage de l'ensemble des situations, particulièrement des bénéficiaires qui ne se manifestent pas spontanément. Ce point de vigilance fera l'objet d'une fiche action

Avez-vous eu une visite de la part d'un membre du service administratif au cours de l'année ?

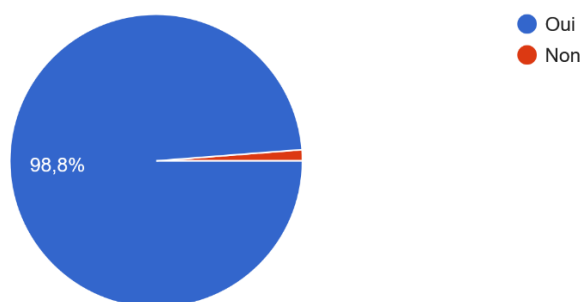
76 réponses



Globalement les bénéficiaires de Bleu Ciel sont très satisfaits des services apportés. Ils recommanderaient l'association à 98.8%

Recommanderiez-vous l'association à une autre personne ?

82 réponses



ENTRETIENS ANNUELS SALARIES

Les entretiens annuels d'évaluation 2025 montrent que dans la grande majorité, les salariés de Bleu Ciel sont motivés par leur travail, y trouvent du sens, se sentent à leur place et apprécient les conditions de travail.

Ils se sentent suffisamment formés pour bien effectuer leurs missions et quand des besoins de formation complémentaire émergent, ils sont pris en compte.

Les résultats des entretiens soulignent également que les salariés sont attachés à l'équipe d'encadrement et apprécient le lien qui existe avec elle. Cela met en valeur le sentiment d'appartenance à Bleu Ciel et impacte positivement l'ancienneté moyenne de l'équipe.

Je me sens bien dans mon travail

Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
29	21			

Le poste que j'occupe me plaît (tâches, missions, bénéficiaires...)

Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
38	14	1		

J'arrive à trouver un équilibre vie professionnelle / vie personnelle

Tout à fait d'accord	D'accord	Indifférent	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
28	17	3	1	

Je ressens de la pression dans mon travail

Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Indifférent	D'accord	Tout à fait d'accord
24	9	8	6	3

A la question du ressenti de la pression dans le travail, seuls quelques salariés évoquent des difficultés de différentes nature :

- Difficulté de communication entre salariés de terrain
- Lourdeur de certains accompagnements quand l'état de santé de la personne est fragile, impactant son degré de dépendance
- Difficulté liée à l'évolution de l'état de santé du bénéficiaire qui suppose un réajustement du temps d'intervention
- Tension financière liée aux frais de déplacements conséquents

Il est du ressort de Bleu Ciel de prendre en compte ces difficultés. Pour cela différentes actions vont être mise en œuvre telles que :

- Augmentation du nombre de réunions de coordination entre salariés
- Mise en place de séances d'Analyse de Pratiques Professionnelles
- Développer et renforcer la compétence de coordination de parcours au sein de l'équipe de Bleu Ciel : formation d'un salarié qui sera référent de la coordination de parcours, en capacité d'évaluer les besoins et de construire une réponse adaptée
- Consolider les compétences des professionnels en matière de repérage des fragilités, développer les capacités d'analyse et d'alerte en cas de situation complexe
- Consolidation financière des remboursements de frais de déplacement

LES MISSIONS DE BLEU CIEL

NOS MISSIONS en tant que Service Autonomie à Domicile

Depuis sa création, l'association a pour mission d'accompagner les personnes fragilisées par l'âge ou le handicap en facilitant leur quotidien et en soutenant leur autonomie. Son objectif central reste le maintien à domicile, afin d'éviter le traumatisme du déracinement et de préserver confort et qualité de vie.

Jusqu'en 2023, l'offre de service s'inscrivait dans le cadre fixé par l'arrêté du 24 novembre 2005. Celui-ci confiait aux SAAD deux grandes missions :

- D'une part l'aide dans les gestes essentiels de la vie quotidienne (mobilité, toilette, habillage, repas, garde-malade, stimulation des capacités sensorielles et motrices, organisation des transports) ;
- D'autre part le soutien à la vie sociale et relationnelle (tâches domestiques, loisirs, maintien des liens sociaux, démarches administratives).

Concrètement, l'association propose un éventail de prestations répondant à ces missions :

- L'entretien du cadre de vie,
- Un accompagnement individualisé hors soins médicaux,
- La préparation des repas,
- L'aide aux courses,
- L'aide à la mobilité et au transport
- Des activités extérieures, (promenades, sorties culturelles...)
- Des petits travaux de bricolage ou de jardinage,
- Des soins esthétiques à domicile
- Une assistance administrative

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Bleu Ciel est un Service Autonomie à Domicile, agréé et autorisé par le Conseil Départemental de Vaucluse sous le numéro SAP494681935 en mode prestataire.

1. Les critères d'admission :

Nos services s'adressent en priorité :

- aux personnes âgées de soixante ans et plus ;
- aux personnes en situation de handicap ;
- aux personnes de moins de soixante ans atteintes de pathologies chroniques.

Et aussi, à toute personne ayant besoin d'une aide (entretien de son domicile, travaux d'entretien de jardin, petit bricolage...) en tant que prestations de confort.

2. La demande d'accompagnement

La personne est à l'initiative de la demande d'accompagnement. Celle-ci peut faire l'objet ou non d'une prise en charge financière par un organisme selon le degré d'autonomie de la personne.

La demande nous est adressée par la personne elle-même ou par l'organisme financeur (Conseil Départemental dans le cadre de l'APA, caisse de retraite, mutuelle...)

3. La visite initiale d'évaluation

Toute demande d'intervention donne lieu à une rencontre au domicile de la personne afin d'évaluer ses besoins et ses attentes. Cette visite est effectuée par un membre de l'équipe administrative. Selon les besoins, les partenaires médico-sociaux sont associés à cette évaluation afin de construire une réponse adaptée et coordonnée. Lors de cette visite le livret d'accueil est remis à la personne.

4. L'admission dans notre service

Un dossier administratif est constitué. Un contrat de service est établi en double exemplaire, remis contre signature. Il précise le contenu de l'aide apportée et les modalités d'intervention.

Le service est organisé selon un planning stable et adapté aux besoins d'accompagnement.

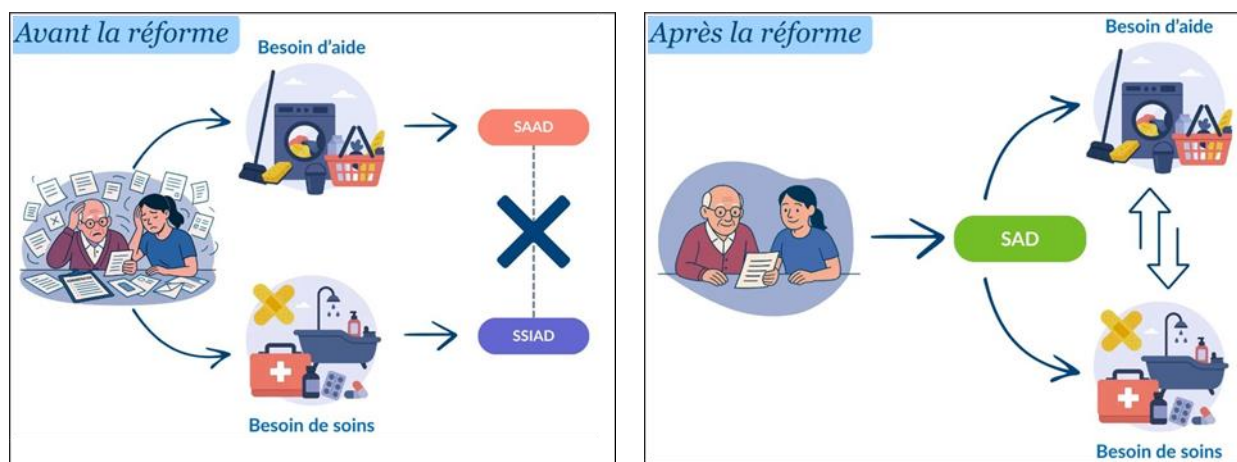
5. Le suivi de la prestation

Tout au long de l'accompagnement, les professionnels de Bleu Ciel sont attentifs à la potentielle évolution des besoins. Des temps de coordination peuvent être organisés à domicile pour ajuster au mieux les prestations. La personne, son entourage et les partenaires sont associés à ce suivi.

Vers une actualisation de l'offre de services dans le cadre de la mise en conformité attendue par la réforme des SAD :

Depuis le décret du 13 juillet 2023, avec l'élargissement des missions des SAD, Bleu Ciel doit faire évoluer ses missions en complétant son offre de services.

Les SAD deviennent des acteurs majeurs de la coordination du soin, du repérage des situations de fragilité et d'isolement et de l'identification du risque de perte d'autonomie, tout en restant ancrés dans leur mission première d'accompagnement au quotidien.



L'offre de services se diversifie par :

La réponse aux besoins de soins, avec le double objectif de :

- Faciliter la réalisation de soins infirmiers à domicile en s'appuyant sur des professionnels libéraux ou les centres de santé de proximité. Le cahier des charges fixe des attentes précises
- Améliorer la coopération entre intervenants, instaurer un dialogue régulier avec les acteurs de santé et garantir des délais adaptés, notamment en cas d'urgence. Les SAD peuvent également accompagner les téléconsultations et collaborer avec des structures comme l'Hospitalisation à Domicile (HAD).

La lutte contre l'isolement et l'aide à l'insertion sociale avec l'objectif de :

- Proposer des actions concrètes pour maintenir et renforcer le lien social, en s'appuyant sur une évaluation systématique des besoins et du degré d'autonomie de chaque personne accompagnée.

Les actions de prévention de la perte d'autonomie, de préservation, de restauration et de soutien à l'autonomie avec l'objectif de :

- Détecter rapidement les fragilités, les signes d'isolement ou encore les difficultés rencontrées par les proches aidants.
- Anticiper les aggravations possibles
- Proposer un projet d'accompagnement personnalisé adapté aux capacités de chaque personne, soit directement, soit en lien avec leurs partenaires (associations, caisses de retraite, professionnels du soin ...)

PERSPECTIVES ET ACTIONS A METTRE EN PLACE

Fiche action n° 1 : Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail	
Objectifs poursuivis	Soutenir les professionnels dans leur travail d'accompagnement et faciliter leur quotidien
Effets attendus	Amélioration des conditions de travail par une meilleure prise en compte des difficultés Professionnalisation des intervenants Meilleure prise en charge des situations complexes
Contexte	A l'occasion des entretiens annuels d'évaluation, quelques salariés évoquent des difficultés : • Difficulté de communication entre salariés de terrain • Lourdeur de certains accompagnements quand l'état de santé de la personne est fragile, impactant son degré de dépendance • Difficulté liée à l'évolution de l'état de santé du bénéficiaire qui suppose un réajustement du temps d'intervention • Tension financière liée aux frais de déplacements conséquents Face à ces difficultés, nous souhaitons apporter des réponses concrètes et efficaces par la mise en œuvre des actions suivantes : Action 1 : Développer et renforcer les temps de réunions d'équipe Action 2 : Mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles Action 3 : Développer les temps de partage et de convivialité entre salariés Action 4 : Consolider les éléments de rémunération par une revalorisation du barème des frais kilométriques
Groupe projet	Responsables de secteur, directrice, psychologue
Responsable projet	Directrice
Moyens/modalités à mettre en œuvre	• Planification et coordination de temps de réunion • Conventionnement avec un psychologue • Organiser des rencontres conviviales • Obtention de la Dotation complémentaire CPOM
Echéancier	2026 à 2031
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de réunions d'équipe - Mise en œuvre d'un partenariat avec un psychologue

	- Nombre de séances d'APP - Nombre de salariés ayant participé aux séances d'APP - Nombre de temps de convivialité et participation effective des salariés - Revalorisation des frais de déplacement
--	---

Fiche action n° 2 : Organiser et structurer la réponse aux besoins de soins	
Objectifs poursuivis	Fluidifier la coordination entre Bleu Ciel et les partenaires du soin
Effets attendus	Renforcement et formalisation du partenariat entre notre service et les acteurs du soin Réponse fluide et coordonnée aux besoins de soin Prévention des situations d'urgence Meilleure prise en charge concertée des situations complexes
Contexte	Depuis le décret du 13 juillet 2023, avec l'élargissement des missions des SAD, Bleu Ciel doit faire évoluer ses missions en complétant son offre de services. Les SAD deviennent des acteurs majeurs de la coordination du soin tout en restant ancrés dans leur mission première d'accompagnement au quotidien. Afin de répondre à ces nouvelles prérogatives, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes : Action 1 : formalisation du partenariat avec les acteurs du soin sur le territoire par la signature de conventions Action 2 : formation d'un salarié de Bleu Ciel à la coordination de parcours Action 3 : Formation des professionnels de terrain à l'analyse des besoins et au repérage des fragilités
Groupe projet	Directrice, responsables de secteur, salariés de terrain, IDEL
Responsable projet	Directrice
Moyens/modalités à mettre en œuvre	• Rencontre avec les acteurs du soin • Signature de conventions de partenariat • Plan de développement des compétences • Obtention de la Dotation complémentaire CPOM
Echéancier	2026 à 2031
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de réunions réalisées avec les partenaires - Nombre de conventions signées

	- Nombre de situations complexes identifiées et accompagnées en concertation - Nombre de salariés formés
--	---

Fiche action n° 3 : Favoriser le lien social et prévenir la perte d'autonomie	
Objectifs poursuivis	Lutter contre l'isolement social et contribuer au maintien à domicile dans de bonnes conditions
Effets attendus	Participation des bénéficiaires aux activités proposées Création de liens entre bénéficiaires Réduction du risque de perte d'autonomie lié au vieillissement
Contexte	Depuis le décret du 13 juillet 2023, avec l'élargissement des missions des SAD, Bleu Ciel doit faire évoluer ses missions en complétant son offre de services. Les SAD deviennent des acteurs majeurs du repérage des situations de fragilité et d'isolement et de l'identification du risque de perte d'autonomie, tout en restant ancrés dans leur mission première d'accompagnement au quotidien. Afin de répondre à ces nouvelles prérogatives, nous envisageons la mise en œuvre des actions suivantes : Action 1 : recueillir les besoins et envies des bénéficiaires de Bleu Ciel afin de proposer des activités de lien social adéquates Action 2 : consolider et enrichir les temps de convivialité et les projets d'animation à destination des bénéficiaires Action 3 : recenser les activités socio culturelles sur le territoire afin d'informer et d'orienter les bénéficiaires vers les associations/acteurs qui proposent ces activités Action 4 : développer le partenariat avec des intervenants à domicile (professionnels ou bénévoles) proposant des activités de stimulation (éducateurs sportifs, intervenants musicaux, artistiques, lecture ...)
Groupe projet	Directrice, responsables de secteur, salariés de terrain
Responsable projet	Directrice
Moyens/modalités à mettre en œuvre	• Ajouter un item dans l'enquête de satisfaction annuelle pour recueillir les nouveaux besoins des bénéficiaires • Rencontrer les partenaires et les acteurs de la vie socio culturelle du territoire de Bleu Ciel • Etablir une documentation sur l'offre socio culturelle à destination des seniors sur le territoire • Appel aux bénévoles pour constituer une équipe d'accompagnants volontaires • Consolider les « Cafés Bleu Ciel » • Déposer des demandes de financement en fonction des projets

Echéancier	2026 à 2031
Indicateurs d'évaluation	- Réponse à l'enquête de satisfaction avec remontée des besoins - Nombre de questionnaires remplis - Nombre de contacts/rencontres avec les partenaires - Mobilisation concrète des partenaires et bénévoles - Nombre d'activités proposées - Nombre de participants aux animations/activités - Edition d'une brochure sur l'offre socio culturelle du territoire à destination des seniors